

République française
HAUTE-LOIRE
LANGEAC - COMMUNE

Séance du lundi 23 juin 2025

Date de la convocation: 16/06/2025

**Membres en
exercice : 27**

Le vingt-trois juin deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Monsieur Gérard BEAUD,

Présents : 21

Présents : Monsieur Gérard BEAUD, Monsieur Gérard
GOUDARD, Madame Claudine POTIN, Monsieur Christian
NICOUX, Madame Annie BOULARAND, Madame Caroline
SAHUC, Monsieur Philippe CHOPY, Madame Yvonne BRUN,
Madame Marie-José CHANSON, Madame Patricia BARLIER,
Madame Christine CROUZET, Monsieur Alain BOUQUET,
Madame Hélène BOUDOUSSIER, Monsieur Loïc SICARD,
Monsieur Mathieu FLANDIN, Monsieur Franck NOEL-BARON,
Madame Gisèle PABIOU, Monsieur Charles-Robert BENAZET,
Monsieur Jean-Pierre VIDAL, Monsieur Claude MASSEBEUF,
Monsieur Alain EYME

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés : Monsieur David SAINT-GERMAIN représenté par
Madame Caroline SAHUC, Monsieur Jean-Pierre BOUET
représenté par Monsieur Franck NOEL-BARON

Excusés :

Absents : Madame Sarah COHEN, Madame Marie-Thérèse
ROUBAUD, Madame Chantal FARIGOULE, Madame Anne-Lise
JAMON

Assistait à la réunion :

Dominique DELCROS, Directrice Générale des Services

**Secrétaire de
séance :**

Madame Caroline SAHUC

**DE_2025_072 - Objet : Approbation du projet de modification N° 1
du Plan Local d'Urbanisme de Langeac**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Langeac approuvé par délibération du Conseil
municipal du 11 juillet 2011 ;

Vu l'arrêté municipal n°AR_2024_022 en date du 19 mars 2024 prescrivant la procédure de
modification n°1 du PLU de Langeac ;

Vu la notification du projet le 30 juillet 2024 aux Personnes Publiques Associées ;

Date de transmission de l'acte: 25/06/2025

Date de réception de l'AR: 25/06/2025

043-214301129-DE_2025_072-DE

A G E D I

Vu l'avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) Auvergne-Rhône-Alpes, n°2024-ARA-AC-3548 en date du 27 septembre 2024, qui conclut que la modification n°1 du PLU de Langeac ne requiert pas la réalisation d'une évaluation environnementale ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 08 octobre 2024, entérinant l'avis conforme de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale du projet de modification n°1 du PLU de Langeac ;

Vu les avis des Personnes Publiques Associées sur le projet de modification n°1 du PLU de Langeac ;

Vu l'arrêté municipal n°AR_2024_187 en date du 22 octobre 2024 prescrivant l'enquête publique relative à la modification n°1 du PLU, qui s'est déroulée du 18 novembre 2024 au 18 décembre 2024 inclus ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur qui donne un avis favorable à la modification n°1 du PLU ;

Considérant que les avis émis par les Personnes Publiques Associées, les remarques faites lors de l'enquête publique et les remarques formulées par le commissaire-enquêteur justifient quelques adaptations mineures du projet de modification n°1 du PLU ;

Considérant que toutefois ces adaptations n'ont pas pour effet de remettre en cause l'économie générale du projet ;

Considérant que le dossier de modification n°1 du PLU de Langeac, tel qu'il est ci-après annexé, est prêt à être approuvé conformément aux dispositions de l'article L. 153-43 du Code de l'urbanisme.

Après avoir pris connaissance de la note explicative présentée par Monsieur Christian Nicoux, Adjoint, le Conseil Municipal décide de :

- APPROUVER la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Langeac telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Le Maire de Langeac,
Gérard BEAUD.



Date de transmission de l'acte: 25/06/2025

Date de reception de l'AR: 25/06/2025

043-214301129-DE_2025_072-DE

A G E D I